



COMMISSION DEPARTEMENTALE DES JEUNES & TECHNIQUE

PROCES VERBAL N° 11

Réunion plénière : le 10 mai 2022

Lieux : Yvetot

Présidence : M. Raphael GRIEU

Sont présents : MM. Vincent ALVAREZ, Michel MONNIER, Jacques CHANCEREL, Jean-Pierre VILPOIX, Pierre COLLETTE.

Excusés : M. Samuel DOUDAINE, VARIN Jérémy, CROCHEMORE Damien.

Assiste : M. Pierre GRANDIN (CTD DAP).

Le PV N° 09 est adopté

HOMOLOGATION DE LA FINALE DEPARTEMENTALE DU FESTIVAL U13 PITCH

Toutes les rencontres sont homologuées

Quelques clubs n'étaient pas au complet

Chez les garçons :

- HAVRE AC : manque 1 joueur, le club a fourni un certificat médical de moins de 3 jours en accord avec la circulaire n°1 du règlement du festival U13- art. 3.1- « condition de participation »
- FC ROUEN : manque 1 joueur, le club a fourni un certificat médical de moins de 3 jours en accord avec la circulaire n°1 du règlement du festival U13- art. 3.1- « condition de participation »

Chez les filles :

- SC OCTEVILLE : manque 3 joueuses, le club n'a pas pu fournir les certificats médicaux en vertu de la circulaire n°1 du règlement du festival U13- art. 3.1- « condition de participation », le club ne peut pas être qualifié pour la finale régionale
- ROUEN SAPINS FC : manque 1 joueuse, le club a fourni un certificat médical de moins de 3 jours en accord avec la circulaire n°1 du règlement du festival U13- art. 3.1- « condition de participation »

Les qualifiés pour la finale régionale sont :

Chez les garçons :

- FC ROUEN 1899
- HAVRE AC
- US QUEVILLY ROUEN METROPOLE
- SC FRILEUSE
- FC OFFRANVILLE

Chez les filles :

- US QUEVILLY ROUEN METROPOLE
- ROUEN SAPINS FC



- FUSC BOIS GUILLAUME
- HAVRE AC

- FC ST ETIENNE DU ROUVRAY

La commission remercie le club du FC DIEPPE ainsi que la municipalité pour leur aide à l'organisation

FINALE CHALLENGE U11

Le rendez vous est fixé à 8h00 à FAUVILLE EN CAUX

Le comité directeur du DFSM a décidé qu'il n'y aura pas de classement lors de cette finale et toutes les équipes présentes recevront la même récompense

JOURNEE NATIONALE DES DEBUTANTS

Elle aura lieu le 18 juin 2022,

3 centres sont retenus :

- DIEPPE sur la pelouse de la plage
- GRAVENCHON au stade virmontois
- OISSEL stade municipal

La réunion de préparation aura lieu le 31 mai 2022.

HOMOLOGATION DES TOURNOIS

La commission rappelle que tous les tournois de foot d'animation doivent être homologués par le district

La commission rappelle également que les tournois en U7 et U9 doivent être gratuits et ne doivent pas comporter de classement.

À la suite de la décision du bureau du comité directeur du DFSM :

- La commission inflige une amende de 100 € à l'ES TOURVILLE SUR ARQUES pour non-homologation de son tournoi du 16 avril 2022 en catégories U7. Suivant les dispositions figurant à l'annexe financière du DFSM.
- La commission inflige une amende de 100 € à l'ES TOURVILLE SUR ARQUES pour non-homologation de son tournoi du 16 avril 2022 en catégories U9. Suivant les dispositions figurant à l'annexe financière du DFSM.
- La commission inflige une amende de 100 € à l'ES TOURVILLE SUR ARQUES pour non-homologation de son tournoi du 16 avril 2022 en catégories U11. Suivant les dispositions figurant à l'annexe financière du DFSM.
- La commission inflige une amende de 100 € au CAUDEBEC ST PIERRE FC pour non-homologation de son tournoi du 23 avril 2022 en catégorie U7. Suivant les dispositions figurant à l'annexe financière du DFSM.
- La commission inflige une amende de 100 € au CAUDEBEC ST PIERRE FC pour non-homologation de son tournoi du 23 avril 2022 en catégories U9. Suivant les dispositions figurant à l'annexe financière du DFSM.
- La commission inflige une amende de 100 € au FC NEUFCHATEL pour non-homologation de son tournoi du 8 mai 2022 en catégorie U7. Suivant les dispositions figurant à l'annexe financière du DFSM.



- La commission inflige une amende de 100 € au FC NEUFCHATEL pour non-homologation de son tournoi du 8 mai 2022 en catégories U9. Suivant les dispositions figurant à l'annexe financière du DFSM.

Le Président de la Commission
M.GRIEU Raphael

le secrétaire de la commission
M. MONNIER Michel